

# RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2019

**Conseil d'Administration du 28 octobre 2020**

# SOMMAIRE

|     |                                                              |    |
|-----|--------------------------------------------------------------|----|
| 1   | Création de la Fondation .....                               | 3  |
| 1.1 | Objet social .....                                           | 3  |
| 1.2 | Rappel du Conseil d'Administration du 9 octobre 2019 : ..... | 3  |
| 1.3 | Mise à jour de la collecte 2019.....                         | 5  |
| 1.4 | Collecte 2019 .....                                          | 6  |
| 1.5 | Collecte 2020 pour le compte de la contribution 2019 .....   | 8  |
| 2   | Objectifs de la Fondation FOND'KER pour les projets .....    | 9  |
| 2.1 | Vision partagée Fond'Ker .....                               | 9  |
| 2.2 | Notre démarche.....                                          | 10 |
| 2.3 | Notre raison d'être .....                                    | 11 |
| 2.4 | Appel à Projet 2019-2020.....                                | 12 |
| 3   | Rapport financier de la trésorière .....                     | 13 |
| 3.1 | Situation des emplois et Ressources de la Fondation .....    | 13 |
| 3.2 | Compte Emplois et Ressources .....                           | 15 |
| 3.3 | Engagements et fonds dédiés.....                             | 15 |
| 4   | Compte de résultats et Bilan financier 2019 .....            | 15 |
| 4.1 | Compte de Résultats 2019 FOND'KER.....                       | 16 |
| 4.2 | Bilan 2019 FOND'KER .....                                    | 17 |
| 5   | Perspectives 2020.....                                       | 18 |

## 1 Création de la Fondation

### 1.1 Objet social

**Objet** : soutenir et accompagner les entreprises réunionnaises afin de leur permettre d'exprimer leur potentiel indépendamment de leur manque de moyen ; cibler le grand public, les entreprises et leurs porteurs de projets afin de contribuer à une métamorphose sociétale pour le changement des comportements individuels et collectifs en créant un lien social puissant entre les générations (des jeunes et leurs aînés) ; créer et maintenir du lien avec les entreprises afin de les valoriser et mettre en lumière les projets soutenus ; ouvrir la jeunesse à ses potentiels et les soutenir dans leur début de parcours ; accompagner les initiatives solidaires et promouvoir les talents réunionnais afin de contribuer à dessiner "La Réunion de demain".

**Siège social** : 2, rue des Bordeaux, Zone industrielle Port Sud, 97420 Le Port.

**Durée** : 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2023), renouvelable.

**Autorisation administrative** : Date de création : 26 août 2019, délivrée par le préfet de La Réunion.

### 1.2 Rappel du Conseil d'Administration du 9 octobre 2019 :

La fondation a été destinataire d'un courrier de la préfecture de La Réunion daté du 07 octobre 2019 concernant des dispositions à prendre en considération lors du conseil d'administration du 9 octobre 2019, et notamment au regard de la composition du conseil d'administration et de l'insertion au journal officiel de la création de la fondation.

Cinq entreprises ne sont pas retenues pour la création de la fondation du fait de l'absence de contribution au programme d'actions pluriannuel et de signature des statuts. Ces indications impliquent de procéder au remaniement du CA, du bureau et à des modifications statutaires.

L'article 8-1 doit être modifié étant donné qu'en application de l'article 19-4 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée, la répartition des sièges au conseil d'administration est de deux tiers au plus (membres fondateurs ou leurs représentants et représentants du personnel) et d'un tiers au moins (personnalités qualifiées) et non de deux tiers au moins pour un tiers au plus.

- Soit pour les membres fondateurs avec voix délibérative 16 personnes
- Pour les personnes qualifiées avec voix consultative 9 personnes.

Les résolutions suivantes ont été validées par les membres du Conseil :

1ère résolution :

**L'article 6 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: Le montant du programme d'action pluriannuel est fixé à **TROIS CENT CINQUANTE SEPT MILLE et CINQUANTE EUROS (357 050, 00 €).**
- objet n°2 : à partir de **TROIS CENT EUROS (300,00 EUR).**

**L'article 8.1 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: - **deux tiers au plus de membres fondateurs, soit au plus seize (16) administrateurs**, seront choisis parmi les fondateurs ou leurs représentants et le personnel des sociétés fondatrices, selon les modalités suivantes prévues dans le règlement intérieur. Ces membres ont une voix délibérative.
- objet n°2 : - au minimum un tiers de personnalités qualifiées, soit au moins neuf (9) administrateurs, sera choisi parmi des personnalités qualifiées dans les domaines d'intervention de la fondation.

**L'article 8.2 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: Les administrateurs sont nommés pour une durée de deux (2) ans. Ils sont rééligibles.

**L'article 8.4 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: Le conseil d'administration se réunit valablement si la moitié de ses membres fondateurs à voix délibérative sont présents ou représentés.
- objet n°2 : Les décisions sont prises à la majorité des membres fondateurs à voix délibérative présents ou représentés.

**L'article 8.5 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: Les vingt-cinq (25) premiers membres du conseil d'administration, désignés par les membres fondateurs pour une durée de deux (2), sont :

- objet n°2 :

8 membres du Bureau :

1. **Président** : Patrick FOULLON
2. **1<sup>ère</sup> Vice-présidente** : Janine DELEFLIE
3. **2<sup>ème</sup> Vice-présidente** : Catherine PAYET
4. **3<sup>ème</sup> Vice-président** : Xavier HOW-CHOONG
5. **Trésorière** : Shenaz BAGOT,
6. **Trésorier adjoint** : Valérie ROCCA
7. **Secrétaire** : Anita GERMOND
8. **Secrétaire adjointe** : Jade THIAW-KINE

8 membres du CA hors Bureau :

1. Monsieur Dominique DUFOUR
2. Monsieur Sébastien DUMESGNIL
3. Monsieur Pascal THIAW-KINE
4. Monsieur Christian WOLFF
5. Madame Catherine GIMEL
6. Monsieur Daniel MOREAU
7. Madame Magali CAILLE
8. Madame Zaida ISMAEL

9 personnes qualifiées :

1. Monsieur Eric FONTAINE
2. Monsieur Alçay MOUROUVAYE
3. Monsieur le Préfet de la Région Réunion
4. Monsieur le Président de la Région Réunion
5. Monsieur le Président du Département
6. Monsieur Sébastien BOISVILLIERS
7. Madame Anne FOUCAULT
8. Monsieur Mikael GUEZELOT
9. Madame Nathalie BOURCIER

**L'article 9 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1:

- Un Président ;
- Trois Vice-présidents ;
- Un Secrétaire ;
- Un Secrétaire adjoint ;
- Un Trésorier ;
- Un Trésorier adjoint.

**L'article 14 des statuts de la Fondation est ainsi rédigé :**

- objet n°1: Dans ce cas, les fondateurs s'engagent sur un nouveau programme d'actions pluriannuel et la prorogation de la fondation des entreprises réunionnaises fait l'objet d'une déclaration publiée au journal officiel

C'est sur cette base que le bureau a travaillé depuis cette date, sous la forme de réunion de bureau au 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

Un remerciement est adressé au premier Président, Joël Personné pour son action lors de la constitution de la Fondation Fond'Ker.

### **1.3 Mise à jour de la collecte 2019**

Pour la publication au JO : Lors du Conseil d'administration du 9 octobre 2019, la Fondation a pris un engagement avec le Ministère de l'Intérieur, ils attendent 2 documents à savoir le formulaire d'insertion et la modification du statut pour publier au JO.

Sur les modifications statutaires, la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques a noté quelques corrections à faire sur les pages 4 et 8 : le montant doit correspondre à la publication du JO et à la somme des versements effectués dans le cadre des actes d'engagements uniques.

Au total, 72 membres se sont engagés au versement de la contribution au Programme pluri annuel :

La collecte des fonds pour justifier du statut de membre de la Fondation a été réalisée en 2019 pour une grande partie des membres (58 membres) et courant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (11 membres) pour les autres, 3 relances ont été transmises en 2019 et 2 en 2020 pour les dons non versés au 31/12/2019.

Le 6 avril 2020, le bureau prend la décision d'adresser un courrier courant mai 2020 aux 3 entreprises non à jour sur la collecte de 2019 pour une exclusion de la Fondation et répondre à l'engagement avec le Ministère de l'Intérieur de valider la liste des membres de notre Fondation au regard de la contribution au Programme pluri annuel de 2019.

Trois entreprises ont reçu un courrier signifiant leur sortie de la Fondation par manque de versement, cette situation entraîne une mise à jour des statuts et des membres du Conseil d'Administration à valider lors du Conseil d'Administration de notre Fondation tenant compte des versements 2019-2020 pour le compte du Programme pluri annuel.

Il est à noter que des entreprises ont versé leur contribution pluri annuel (5 ans) en 1 seul fois, ce qui a permis d'atteindre dès la 1<sup>ère</sup> année plus de 90% des engagements pluri annuel et répondre favorablement à la demande du Ministère de l'Intérieur.

Au nom de la Fondation, nous remercions plus particulièrement les membres Aéroport de la Réunion, Groupe Caillé, l'Urcoopa... pour le versement des dons pluri annuel en 1 seul fois.

## 1.4 Collecte 2019

Tableau des versements au 31 décembre 2019

| Numéro selon statut | Institution            | NOM                  | Prénom                | MONTANT VERSE AU 31/12/2019 |
|---------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------------|
| 1                   | Adjust RH              | GERMOND              | Anita                 | 2 500 €                     |
| 2                   | Aéroport de La Réunion | BRANLAT              | Guillaume             | 100 000 €                   |
| 3                   | Air Austral            | DUFOUR               | Dominique             | 1 500 €                     |
| 5                   | Alter Ego              | BOIREAU ou GICQUELLE | Virginie ou Gabrielle | 3 000 €                     |
| 6                   | ARDEA                  | CHEUNG AH SEUNG      | Jean-Charles          | 1 500 €                     |
| 7                   | BAGELEC REUNION        | BAGOT                | Alain                 | 3 000 €                     |
| 8                   | BFC OI                 | TEKAIA               | Ridha                 | 5 000 €                     |
| 9                   | BNP Paribas            | DE COURSON           | Jean-Marc             | 3 000 €                     |
| 10                  | BRED                   | URBAIN               | Stéphane              | 6 000 €                     |
| 11                  | CRF JEANNE ARC         | DELEFLIE             | Janine                | 3 000 €                     |
| 12                  | CEPAC                  | BONNERY              | Pierre                | 6 000 €                     |
| 13                  | COGEDAL                | QUERE                | Julien                | 1 200 €                     |
| 14                  | Condor                 | CHEUNG AH SEUNG      | Jean-Charles          | 1 500 €                     |



|    |                         |                         |                       |          |
|----|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------|
| 16 | CONSULTING PARTNERS O.I | FOULLON                 | Patrick               | 1 200 €  |
| 17 | Coucou                  | CHEUNG AH SEUNG         | Jean-Charles          | 1 500 €  |
| 18 | Design System           | LAW DUNE                | Jean-François         | 3 000 €  |
| 19 | ALLIANZ                 | RADAVIDRA               | Didier                | 600 €    |
| 20 | ECOTOLE                 | FAYET                   | Jean-Marie            | 500 €    |
| 21 | EDF                     | DUHAGON                 | Olivier               | 1 500 €  |
| 22 | Etiq'Océan              | DELEFLIE                | Emmanuelle            | 1 200 €  |
| 23 | Fibres                  | MAINIX                  | Yvan                  | 2 400 €  |
| 24 | EXCELLENCE              | THIAW-KINE              | Pascal ou Jade        | 6 000 €  |
| 26 | Groupe GHANTY           | GHANTY                  | Rashid ou Yachine     | 6 000 €  |
| 27 | Green Tropical Circle   | HOW-CHOONG              | Xavier                | 5 000 €  |
| 28 | GREEN TECH              | FOULLON                 | Patrick               | 1 200 €  |
| 29 | Groupe CAILLE           | CAILLE                  | Magali ou François    | 20 000 € |
| 30 | GTOI                    | GUERRIER ou<br>MAILLET  | Laurent ou Jean Marie | 3 000 €  |
| 32 | HC Environnement        | HOW-CHOONG              | Xavier                | 5 000 €  |
| 35 | Interlinge              | DELEFLIE                | Jean                  | 3 000 €  |
| 36 | JEMMA/Groupe Locate     | LOCATE                  | Ismael                | 2 000 €  |
| 37 | L2D (IKKS, Jacadi, ...) | LEVY                    | Olivier               | 1 500 €  |
| 38 | LBS                     | CHEUNG AH SEUNG         | Jean-Charles          | 1 500 €  |
| 40 | LOREBEL/Groupe Locate   | LOCATE                  | Ismael                | 2 000 €  |
| 41 | NAWAR                   | BLONDEAU                | Charles               | 300 €    |
| 42 | OFFITAL                 | ZADVAT<br>GHANTY        | Shenaz                | 1 000 €  |
| 45 | PROMONET/Groupe Locate  | LOCATE                  | Ismael                | 2 000 €  |
| 46 | QR Réunion              | CHANE KI<br>CHUNE       | Bernard               | 600 €    |
| 47 | RFI SARL                | FONTAINE                | René ou Emmanuelle    | 1 000 €  |
| 48 | Réunionnais du Monde    | MARTIN                  | Nicolas               | 1 500 €  |
| 49 | Royal Bourbon- RBI      | MOREAU                  | Daniel ou Clémence    | 1 200 €  |
| 50 | SBTPC                   | GAUDEMET                | Edouard               | 1 200 €  |
| 51 | SCP Popineau Rocca      | ROCCA                   | Valérie               | 15 000 € |
| 52 | SDOI                    | BAGOT                   | Shenaz                | 3 000 €  |
| 54 | SEMADER                 | SERY                    | Anne                  | 6 000 €  |
| 56 | SOGEA                   | LISA OU BALLIN          | Mauro                 | 15 000 € |
| 57 | URCOOPA soficoop        | BIHRY ou<br>VELOUPOULLE | Claude ou Léila       | 30 000 € |
| 58 | SOLYVAL                 | LAW YEN                 | Johnny                | 2 500 €  |
| 59 | SORESUM                 | GIMEL                   | Catherine             | 6 000 €  |
| 60 | SGIH COTE SUN           | WOLF                    | Christian             | 1 500 €  |
| 61 | Stop Insectes           | BOULET                  | Fabrice               | 100 €    |
| 63 | Stratégie & Territoires | PAYET                   | Catherine             | 1 500 €  |
| 64 | SUD HELIOS              | LAW YEN                 | Johnny                | 2 500 €  |
| 65 | SUEZ                    | DE PALMAS               | Antoine               | 3 000 €  |

|    |                                     |           |           |                     |
|----|-------------------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| 66 | TEREOS                              | LABRO     | Philippe  | 6 000 €             |
| 67 | TIGRE-TESSI                         | CHAMONTIN | Maggaly   | 1 000 €             |
| 69 | UFA Assurances                      | ROBERT    | Dominique | 3 000 €             |
| 71 | Société MALAISE -DOULUX             | MALAISE   | Armel     | 15 000 €            |
| 72 | STE FONCIERE DE LA PLAINE           | CAZAL     | Harold    | 5 000 €             |
|    | <b>Total versements 31/12/19</b>    |           |           | <b>330 200,00 €</b> |
|    | <b>VERST EXA perçu à tord</b>       |           |           | <b>1 500,00 €</b>   |
|    | <b>TOTAL perçu au 31/12/19</b>      |           |           | <b>331 700,00 €</b> |
|    | <b>Règlements fact fournisseurs</b> |           |           | <b>-1 189,40 €</b>  |
|    | <b>Remboursement EXA</b>            |           |           | <b>-1 500,00 €</b>  |
|    | <b>TOTAL NET</b>                    |           |           | <b>329 010,60 €</b> |
|    | <b>Solde banque au 31/12/19</b>     |           |           | <b>329 010,60 €</b> |

Annexe 1 : relevé du compte au 31/12/2019.

### 1.5 Collecte 2020 pour le compte de la contribution 2019

| Numéro selon statut | Institution                        | NOM           | Prénom     | Total versé au 10/06/2020 |
|---------------------|------------------------------------|---------------|------------|---------------------------|
| 4                   | AKUO ENERGY                        | DUCRET        | Xavier     | 1 500 €                   |
| 15                  | Confiserie d'Emilie                | MADOU LEDENON | Karine     | 350 €                     |
| 25                  | FORMAT                             | FAUCHARD      | Didier     | 1 000 €                   |
| 33                  | ICADE promotion                    | GARCIA        | Gilles     | 12 000 €                  |
| 34                  | ICP ROTO                           | CHANE PANE    | Alfred     | 1 500 €                   |
| 39                  | LES VIGNES DE CÔTE D'OR            | SERY          | Rémi       | 1 000 €                   |
| 44                  | Optimum                            | LECOCQ        | Jean-Louis | 1 000 €                   |
| 53                  | Self Signal                        | BOUGAREL      | Julien     | 2 400 €                   |
| 62                  | SARL MEDIALIGHT                    | ARNAUD        | Philippe   | 300 €                     |
| 68                  | TOTAL Réunion                      | COEURU        | Élisa      | 1 200 €                   |
| 70                  | Vauban Pièces Auto                 | ISMAEL GARCIA | Zahida     | 1 200 €                   |
|                     | <b>Total versements au 6/04/20</b> |               |            | <b>23 450 €</b>           |

La somme de la collecte sur cette période est de 23 450 € que nous additionnons à la collecte 2019 des membres de 330 200 € porte le montant global à 353 650 € soit par rapport à notre engagement pluri annuel de 357 350 €, une situation à 98,96 %% de l'objectif sur 5 ans.

Merci aux membres de la Fondation FOND'KER pour leur générosité.

## 2 Objectifs de la Fondation FOND'KER pour les projets

Lors de la présentation aux membres du travail du groupe projets de FOND'KER le 30 janvier 2019, il a été validé les objectifs et points suivants :

- Les fonds mobilisés à la création de la fondation s'élèvent à 811 000 € pour la première période quinquennale.
- Pour 2019, année de lancement il est envisagé d'y affecter 200 000 €
- Cette somme nette mise à disposition des porteurs de projets pourrait concerner pour cette première année **un total de 25 projets** pour une aide moyenne par dossier situé **entre 500 € et 20 K€**.
- La démarche d'accompagnement au projet se décompose en 4 étapes de maturation allant de l'identification à la promotion.
- Chacune des étapes correspond à un **niveau d'accompagnement** de telle sorte que l'action de la fondation ne se cantonne pas à ne mettre en avant que les « **meilleurs** » mais à accompagner un plus grand nombre de projets en les réorientant au besoin vers d'autres dispositifs.

### 2.1 Vision partagée Fond'Ker

**Construire ensemble un territoire partagé**  
*Nos 10 engagements pour agir*

#### I/ FEDERER

1. Mobiliser les entreprises réunionnaises pour agir collectivement et construire ensemble une Réunion plus solidaire et équitable.
2. Consolider un réseau performant au service de la solidarité et de l'entraide
3. Développer un maillage de compétences à travers les ambassadeurs *Fond'Ker*
4. Soutenir l'engagement sociétal et solidaire des collaborateurs

#### II/ IMPULSER

5. Construire la *pépinière Fond'Ker* pour révéler les potentiels et accompagner les réussites
6. Favoriser l'entrepreneuriat avec le *LAB Coup d'Ker*
7. Lancer les passerelles solidaires pour consolider le lien intergénérationnel

#### III/ SOUTENIR

8. Agir au cœur des quartiers pour apporter plus de lien social avec la création d'un réseau d'entraide Fond'Ker
9. Encourager la réussite des jeunes avant le décrochage, les *pépites Fond'Ker*
10. Accompagner les porteurs de projets à travers l'appel à projet Fond'Ker annuel pour récompenser dans différentes catégories des actions porteuses de solidarité et d'avenir.

## 2.2 Notre démarche

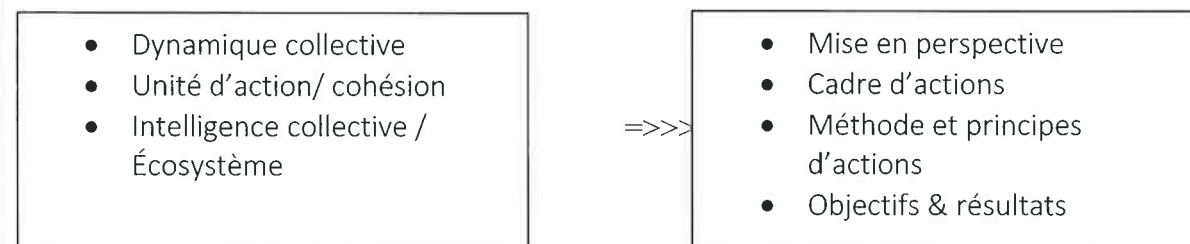
### Là où nous allons ensemble, comment et pourquoi

#### *Pourquoi ?*

La vision partagée est le futur du projet collectif construit et désiré ensemble. L'intelligence collective porte une vision inspirante qui va donner tout son sens au travail en commun. Fond'Ker s'organise et prend vie aujourd'hui grâce à l'énergie fusionnelle tirée de l'engagement collectif de chacune de ses composantes. La fondation à travers ses membres développe le socle des valeurs qui animent l'action Fond'Ker et cultive son identité commune.

La démarche va permettre de conduire le projet de développement et le programme d'actions autour d'objectifs définis dans la cohésion pour tracer une direction à moyen et long terme.

La vision partagée sera le fil d'ariane de toute l'action Fond'Ker dans une perspective de 5 à 10 ans. Elle nous montre l'objectif ultime et forme la raison d'être de notre démarche.



Cette étape s'inscrit dans une approche de co-construction.

#### *Qui sommes-nous ?*

##### ***Nous, Ensemble, Réunionnais & solidaires***

**Nous**, Réunionnais engagés et investis sur notre territoire, riche de notre diversité, nous décidons d'apporter notre contribution à travers la fondation des entreprises Réunionnaises FOND'KER, afin de participer de manière active à des actions de cohésion sociétale. Notre engagement se nourrit de notre préoccupation quant à l'avenir de notre île et à l'évolution de la société réunionnaise.

**Nous**, Chef d'entreprise et/ou salariés des entreprises membres de Fond'ker, considérons de notre responsabilité de concilier les impératifs du développement économique de nos organisations et les besoins sociétaux.

**Nous**, décidons de nous rassembler pour bâtir une vision partagée, une vision d'avenir, une vision de solidarité pour développer des actions porteuses de cohésion sociétale, fondées sur une communauté de valeurs et de destins.

**FOND'KER** est le point de rencontres, d'échanges et de partage entre Réunionnais volontaires, de tout horizon et de toute génération, unis pour engager une action en commun, un projet solidaire en direction des plus jeunes et de nos aînés, au service de la société réunionnaise. Le lien intergénérationnel est au cœur de l'action Fond'Ker.

**FOND'KER** établit des connections pour contribuer à créer du progrès commun au bénéfice du territoire et des Réunionnais. L'héritage que nous portons chacun d'entre nous et l'esprit d'appartenance à ce territoire nous invite à consolider ce bien commun. Nous sommes tous concernés, tous impliqués et responsables de la manière dont La Réunion de demain va se construire.

## 2.3 Notre raison d'être

**Ensemble**, nous sommes guidés par cette même aspiration, celle de consolider le vivre ensemble qui illustre tant notre société réunionnaise.

**Ensemble**, nous nous engageons à promouvoir ce socle de valeurs qui animent notre action et qui donnent tout son sens à la contribution du secteur privé :

- **Ancrage local** : agir ensemble pour notre territoire
- **Solidarité intergénérationnelle** : promouvoir l'égalité des chances
- **Engagement sociétal** : fédérer pour créer des synergies
- **Bienveillance et positivité** : impulser une action porteuse pour contribuer à La Réunion de demain

**Ensemble**, nous nous mobilisons en faveur de la jeunesse, l'avenir de notre île. L'évolution de la société réunionnaise doit laisser place à plus de transmission, à plus d'attention vis à vis de nos aînés.

**Ensemble**, nous nous engageons à porter cette voie singulière, cette voie réunionnaise forte et ambitieuse pour notre territoire.



L'ensemble des projets soutenus seront à la fin du processus de sélection, nominés dans les catégories suivantes :

1. Solidarité intergénérationnelle
2. Éducation, citoyenneté et inclusion sociale de la jeunesse
3. Santé, bien être
4. Économie circulaire et développement durable

Fond'Ker incarne l'engagement des entreprises réunionnaises impliquées à faire avancer la responsabilité sociétale au sein de leur organisation, au service du territoire et dans une démarche collective forte, pour donner de l'ampleur au soutien des projets répondant aux valeurs portées par la fondation.

### **3 Rapport financier de la trésorière**

L'année 2019 a été surtout une année d'enregistrement de la Fondation et de lancement pour nous faire connaître du grand public mais également des institutions et du monde économique d'où les frais concernant la conférence de presse, la page Facebook et le site WEB.

Nous avons également lancé notre premier appel à projets en décembre 2019.

Notre Commissaire aux comptes a été nommé, en la personne de Madame Karine JASMIN du Cabinet EXA

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable dans les États Financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

Les événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes, en particulier ceux liés au Covid-19 feront l'objet d'une communication sur l'exposition de la Fondation aux incidences de cette épidémie au Conseil d'Administration d'approbation des comptes.

#### **3.1 Situation des emplois et Ressources de la Fondation**

Les comptes de la fondation des entreprises Réunionnaises FOND'KER sont ici présentés de manière globale et qui a pour but d'informer de façon transparente nos financeurs.

## 1. LES RESSOURCES /PRODUITS ET ENCAISSEMENTS

|                                      | Réel 2019        |
|--------------------------------------|------------------|
| CONTRIBUTIONS DES MEMBRES FONDATEURS | 330 200 €        |
| VERSEMENT EXA -HORS MEMBRE FONDATEUR | 1 500 €          |
|                                      |                  |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>          | <b>331 700 €</b> |

Pour 2019, le total des ressources s'élève à 331 700 €, dont 330 200 € de dons des entreprises membres de FOND'KER.

## 2. EMPLOIS/CHARGES ET DECAISSEMENTS

Le montant de nos charges pour 2019 s'élève à la somme de 14 353,15 dont 9 034.25€ de Frais d'établissements. Ces frais se décomposent de la façon suivante :

| Charges et FAR 2019                                              | Réel 2019          |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Frais d'enregistrement auprès du 1 <sup>er</sup> ministre        | 300.00 €           |
| Charte graphique                                                 | 2 170.00 €         |
| Création site WEB-PAGE FACEBOOK                                  | 3 417.75 €         |
| DOSSIER MECENAT ET CONFERENCE DE PRESSE POUR LANCEMENT FONDATION | 3 146.50 €         |
| <b>TOTAL DES FRAIS DE LANCEMENT</b>                              | <b>9 034.25 €</b>  |
| CHARGES DE COMMUNICATION POUR LANCEMENT APPEL à PROJETS 2019     | 2 191.40 €         |
| HONORAIRES CAC                                                   | 1 627.50 €         |
| REMBOURSEMENT à EXA                                              | 1 500.00 €         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                         | <b>14 353.15 €</b> |

Il est proposé de mettre les frais de Lancement en charges sur l'exercice 2019, ce qui correspond à la somme de 11 225,65 €

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des Emplois et Ressources pour le calcul de notre excédent de trésorerie.

### 3.2 Compte Emplois et Ressources

| COMPTE FOND'KER 2019     |              |                 |              |
|--------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| EMPLOIS                  | MONTANT      | RESSOURCES      | MONTANT      |
| Frais d'Établissements   | 9 034,25 €   | Dons numéraires | 330 200,00 € |
| Charges de Communication | 2 191,40 €   |                 |              |
| Honoraires CAC           | 1 627,50 €   |                 |              |
| Reversement EXA          | 1 500,00 €   | VERSEMENT EXA   | 1 500,00 €   |
| Sous-total               | 14 353,15 €  | Sous-total      | 331 700,00 € |
| Excédent                 | 317 346,85 € |                 |              |
| TOTAL                    | 331 700,00 € | TOTAL           | 331 700,00 € |

L'excédent de trésorerie de 2019 est de 317 346,85 €, tenant compte des factures payées et à recevoir.

La promesse de dons selon l'engagement pluri annuel des membres n'ayant pas versé en 2019 est de 23 450 €.

### 3.3 Engagements et fonds dédiés

Pour respecter les décisions du groupe projets de FOND'KER réunis le 30 janvier 2019, nous inscrivons en fonds dédiés la somme de 200 000 € pour les futurs projets de FOND'KER en 2020, le solde étant en ressources.

| ENGAGEMENTS FOND'KER 2019    |              |                 |              |
|------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| EMPLOIS                      | MONTANT      | RESSOURCES      | MONTANT      |
| Fonds dédiés pour 2019       | 200 000,00 € | Fonds Bruts RAN | 317 346,85 € |
| Plan pauvreté et hébergement |              |                 |              |
| Appel à Projet               |              |                 |              |
| Travailleur précaire         |              |                 |              |
| Fonds en ressources          | 117 346,85 € |                 |              |
| TOTAL                        | 317 346,85 € | TOTAL           | 317 346,85 € |

## 4 Compte de résultats et Bilan financier 2019

Fond'Ker a confié au cabinet de Commissariat aux Comptes une mission de certification des comptes annuels.

#### 4.1 Compte de Résultats 2019 FOND'KER

| COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE |                                                           |                     |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------|
| FOND'KER                         |                                                           | 2019                |
| 707000                           | Ventes de marchandises                                    |                     |
| 741000                           | Subventions d'exploitation                                |                     |
| 754000                           | Collectes Dons                                            | 330 200,00 €        |
| 758000                           | Autres produits                                           |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION ( I )</b>            | <b>330 200,00 €</b> |
| 604000                           | Achats d'études et prestations de services                | 11 073,75 €         |
| 606400                           | Achats de fournitures non stockées                        | 151,90 €            |
| 616100                           | Assurances                                                |                     |
| 622620                           | Honoraires Expert-Comptable                               |                     |
| 622630                           | Honoraires CAC                                            | 1 627,50 €          |
| 623000                           | Publicité, publication, relations publiques               |                     |
| 627000                           | Services bancaires                                        |                     |
| 658000                           | Autres charges                                            |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>            | <b>12 853,15 €</b>  |
|                                  | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>                 | <b>317 346,85 €</b> |
| 768000                           | Autres intérêts et produits assimilés                     |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>                |                     |
| 661600                           | Intérêts et charges assimilées                            |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES ( VI )</b>               |                     |
|                                  | <b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>                      |                     |
|                                  | <b>RESULTAT COURANT ( I - II + V - VI )</b>               | <b>317 346,85 €</b> |
| 771800                           | Produits exceptionnels sur opérations de gestion          |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( VII )</b>           |                     |
| 671200                           | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion         |                     |
|                                  | <b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ( VIII )</b>         |                     |
|                                  | <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>               |                     |
| 689400                           | Engagements à réaliser sur dons                           | 200 000,00 €        |
|                                  | <b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>           | <b>330 200,00 €</b> |
|                                  | <b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b> | <b>212 853,15 €</b> |
|                                  | <b>RESULTAT NET</b>                                       | <b>117 346,85 €</b> |

## 4.2 Bilan 2019 FOND'KER

| FOND'KER BILAN 2019 |                     |                         |                     |
|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| ACTIF               | MONTANT             | PASSIF                  | MONTANT             |
| Immobilisations     | 0,00 €              | Fonds associatif        | 0,00 €              |
| Créances            | 0,00 €              | Report à nouveau        |                     |
|                     |                     | Résultats de l'exercice | 117 346,85 €        |
| Disponibilité       | 329 010,60 €        | Fonds dédiés            | 200 000,00 €        |
|                     |                     | Fournisseurs FNP        | 11 663,75 €         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>329 010,60 €</b> | <b>TOTAL</b>            | <b>329 010,60 €</b> |

De manière synthétique il se caractérise par les données suivantes :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| TOTAL BILAN :          | 329 010,60 € |
| Fonds dédiés (Projets) | 200 000,00 € |
| RESULTAT NET COMPTABLE | 117 346,85 € |
| (Excédent) :           |              |

Le compte de résultat fait ressortir les éléments suivants :

**TOTAL PRODUITS : 330 200 € se décomposant comme suit :**

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION : | 330 200,00 € |
| PRODUITS FINANCIERS :     | xxx €        |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS :  | xxx €        |

**TOTAL CHARGES : 12 853,15 € se décomposant comme suit :**

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION : | 12 853,15 €  |
| CHARGES FINANCIERES :    | xx €         |
| ENGAGEMENTS A REALISER   | 200 000,00 € |

**EXCEDENT : 117 346,85 €**

## 5 Perspectives 2020

La Fondation dispose au 31 décembre 2019 d'un excédent de 317 346,85 € dont 200 000 € dédiés sur les projets 2020 et autres et le solde en fonds de trésorerie.

A ce jour, les fonds dédiés ont été engagés pour une part dans les actions suivantes :

|                                               |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Appel à projets 2019 (évaluation) :           | 80 000 €         |
| Fonds pour plan pauvreté 2020 :               | 30 000 €         |
| Projet distribution colis alimentaires 2020 : | 15 000 €         |
| Total fléchage sur projet :                   | <u>125 000 €</u> |
| Solde des fonds dédiés :                      | 75 000 €         |

Fonds en Trésorerie : 117 346.85 €

**TOTAL FONDS DEDIES ET FONDS EN TRESORERIE : 317 346.85 €**

Au regard des problématiques de notre île, notre fondation œuvrera de plus en plus sur des actions de cohésion sociale du territoire tant au niveau alimentaire qu'au niveau logement ou soutien des plus fragile. La crise Covid nous a amené à répondre à des demandes de masques qui ont permis l'ouverture de centres d'hébergement.

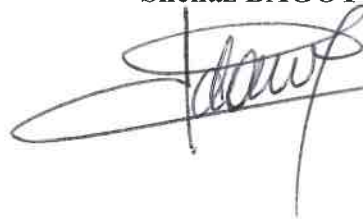
Merci pour votre assentiment et votre confiance, bien à vous.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2020

**Le Président,  
Patrick FOULLON**



**La Trésorière,  
Shenaz BAGOT**



Rapport du Commissaire aux comptes : [annexe 2](#).

Date 31 décembre 2019 N° de compte 432.05.1526 N° de relevé 16 Page 1/1

**Vos numéros et adresses utiles**

Votre agence : 0820 336 397 (1)  
BRED Direct Services : 0 806 060 211 (2)  
Opposition carte bancaire : 33(0)1 77 86 24 24 (3)  
Internet : www.bred.fr

(1) Service 0,11 EUR/mn + prix appel. (2) Service gratuit + prix appel. (3) tarif local en vigueur.



FONDATION ENTREPRISE FOND KER  
ZI PORT SUD  
2 RUE DE BORDEAUX  
97420 LE PORT

|                               |                                                      |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|
| Votre Code BIC<br>BREDFRPPXXX | Votre Code IBAN<br>FR76 1010 7003 9700 4320 5152 682 |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|

**Votre Conseiller** : M. Cedric Jaffrennou

Envoi précédent effectué le 19 décembre 2019

**La vie du compte**

Seule la facture éventuellement jointe au présent envoi constitue un justificatif au regard des droits à déduction de la TVA ou des charges en matière d'impôts directs.

**Situation de vos comptes**

Poste principal

Euros  
329.010,60

**Relevé d'opérations du poste principal**

| Date         | Référence                                                                                              | Débit   | Crédit            | Valeur   |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------|----------|
| <b>16.12</b> | <b>Solde précédent</b>                                                                                 |         | <b>323.010,60</b> |          |
| 20.12        | Virement SEPA reçu<br>bred - virements fournisseurs<br>ref: bred 201819<br>not provided<br>bredfrppxxx | 1466568 | 6.000,00          | 20.12.19 |
|              | <b>Total des mouvements</b>                                                                            |         | <b>6.000,00</b>   |          |
| <b>20.12</b> | <b>Nouveau solde</b>                                                                                   |         | <b>329.010,60</b> |          |

**Information réglementaire sur la Garantie des Dépôts**

Vos dépôts sont éligibles à la Garantie des Dépôts et de Résolution, selon les conditions prévues par les textes en vigueur.

Si vous désirez en savoir plus, nous vous invitons à consulter la plaquette d'information du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution que vous trouverez sur notre site internet [www.bred.fr](http://www.bred.fr) ou sur demande auprès de votre agence. Vous recevrez chaque année une information sur la garantie des dépôts dans votre relevé de compte.

Si vous détenez un Livret A, un Livret de Développement Durable et Solidaire ou un Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.

**Information réglementaire concernant la Médiation**

Pour toute réclamation, votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

Si sa réponse ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse, vous pouvez vous adresser au

Service Relations Clientèle, par courrier, par téléphone ou encore via internet (coordonnées disponibles sur la Convention de compte de dépôt ou sur le site internet de la Banque). La BRED s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relevant de la Directive sur les moyens de paiement 2), sauf si un nouveau délai est nécessaire auquel cas, vous en serez tenu informé.

Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation auprès de la BRED, par écrit : Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP (Fédération Nationale des Banques Populaire), 76-78 Av de France 75013 PARIS ou via internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>.



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €  
4 rue Monsieur Mondon 97400 Saint-Denis

# FONDATION D'ENTREPRISE FOND'KER

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2019



commissaire  
aux comptes

# FONDATION D'ENTREPRISE FOND'KER

Siège social : 2 rue de Bordeaux – 97420 LE PORT

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres,

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'ENTREPRISE FOND'KER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Trésorière le 26 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...



## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des versements des fondateurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les comptes annuels adressés aux membres de la fondation. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le bureau nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

## RESPONSABILITÉS DU BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 28 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :



**Karine JASMIN**

| FOND'KER BILAN 2019 |              |                         |              |
|---------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| ACTIF               | MONTANT      | PASSIF                  | MONTANT      |
| Immobilisations     | 0,00 €       | Fonds associatif        | 0,00 €       |
| Créances            | 0,00 €       | Report à nouveau        |              |
|                     |              | Résultats de l'exercice | 117 346,85 € |
| Disponibilité       | 329 010,60 € | Fonds dédiés            | 200 000,00 € |
|                     |              | Fournisseurs FNP        | 11 663,75 €  |
| TOTAL               | 329 010,60 € | TOTAL                   | 329 010,60 € |

Comptes annuels  
du commissaire aux comptes

| COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE                   |              |
|----------------------------------------------------|--------------|
| FOND'KER                                           | 2019         |
| Ventes de marchandises                             |              |
| Subventions d'exploitation                         |              |
| Versements des Fondateurs                          | 330 200,00 € |
| Autres produits                                    |              |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION ( I )            | 330 200,00 € |
| Achats d'études et prestations de services         | 11 073,75 €  |
| Achats de fournitures non stockées                 | 151,90 €     |
| Assurances                                         |              |
| Honoraires Expert-Comptable                        |              |
| Honoraires CAC                                     | 1 627,50 €   |
| Publicité, publication, relations publiques        |              |
| Services bancaires                                 |              |
| Autres charges                                     |              |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )            | 12 853,15 €  |
| RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )                 | 317 346,85 € |
| Autres intérêts et produits assimilés              |              |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )                |              |
| Intérêts et charges assimilées                     |              |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES ( VI )               |              |
| RESULTAT FINANCIER ( V - VI )                      |              |
| RESULTAT COURANT ( I - II + V - VI )               | 317 346,85 € |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion   |              |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( VII )           |              |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion  |              |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ( VIII )         |              |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )               |              |
| Engagements à réaliser sur dons                    | 200 000,00 € |
| TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )           | 330 200,00 € |
| TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X ) | 212 853,15 € |
| RESULTAT NET                                       | 117 346,85 € |

## Annexes aux comptes FOND'KER 2019

### Règles et méthodes comptables

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

Désignation de la Fondation : FOND'KER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est **de 329 010,60 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 117 346,85 €.

Les versements réalisés par les membres en 2019 ont été enregistrés dans le compte "Versements des Fondateurs" pour la somme de 330 200 €, cette somme correspond aux versements sous caution pour 29 000 € et versement en 1 seul fois pour 301 200 €.

Il a été constaté des fonds dédiés aux appels à projet futurs pour la somme de 200 000 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC-2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des FONDATIONS.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.